

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 16 Novembre 2024 à 18h30

Présents: MM Cozette JP, Choisy Marc, Pillon M, Pichard P, Levasseur Y, Grimal JL, Harrissart R, Gellynck B, Butez Ch, Letupe L, Caule D, Grimal C,
Pouvoirs: Mme Ricquebourg (à Mme Grimal) , Mme Blot (à Mme Pichard)

Secrétaire de Séance : Mme Cécile Grimal

Lecture du précédent compte rendu

Subventions aux associations

Le Conseil municipal après étude des dossiers et sur proposition de la commission communale, après délibération, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations qui en ont fait la demande pour l'année 2024 :

Club de Tir : 1000 €

Société de Chasse : 400 €

Espérance Rollotoise: 300 €

Association colombophile : 450 €

Comité des fêtes : 1000 €

Familles Rurales : 1000 €

RAC : 1000 €

Au Pré d'Isidore : 500 €

Section cantonale des ACPG-CATM : 200 €

Une subvention d'un montant de 497 € sera également versée au RAC pour remboursement des frais liés à la fête communale et 730 € à l'association Familles rurales pour la sonorisation et les frais liés au 14 juillet et la sono du repas des aînés.

Modification de la durée de service d'un emploi à Temps non complet

Vu l'avis du comité technique en date du 08/10/2024 et après avoir entendu les explications complémentaires , le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

La suppression, à compter du 1^{er} janvier 2025, d'un emploi permanent à *temps non complet* (à 28 heures hebdomadaires) de Rédacteur principal de 1^{ère} classe faisant fonction de secrétaire générale de Mairie.

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à *temps complet* (à 35 heures hebdomadaire) de Rédacteur principal de 1^{ère} classe faisant fonction de secrétaire générale de mairie.

Demande subvention FRATRI

Sur proposition de Madame Gattoufi de la FDE80 . Monsieur le maire propose au conseil de déposer une demande de subvention FRATRI à la région afin des compenser les dépenses imprévues concernant le projet géothermie (assainissement et clôtures à refaire derrière les écoles). Le conseil municipal donne son accord et autorise Madame Ségard cheffe de projet village d'avenir à déposer cette demande pour le compte de la commune.

Délibération pour tarif location vaisselle salle des fêtes et matériel communal

Monsieur le Maire explique que lors de la révision des tarifs de location de la salle des fêtes, la location de la vaisselle n'avait pas été prise en compte dans la délibération. Le conseil municipal doit donc délibérer pour fixer le tarif de location de la vaisselle à la salle des fêtes. Après délibération le conseil fixe à l'unanimité le tarif comme suit :

Jusqu'à 75 personnes soit 1 armoire : 50 €
De 76 à 150 personnes soit 2 armoires : 80 €
Le conseil doit aussi délibérer pour fixer le tarif de location du matériel communal.
Après délibération le conseil fixe le tarif comme suit :
Location grandes tables : 3€/table
Location de petites tables : 2€/table
Location bancs : 0.50 €/banc.

Agents recenseurs et coordonnateur recensement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le prochain recensement de la population aura lieu à Rollot en janvier et février 2025 et qu'à cet effet la commune doit nommer 2 agents recenseurs. Ce sera madame Patricia Maertens et Madame Céline Radiguet qui se chargeront de ce travail. Pour le coordonnateur communal les fonctions seront assurées comme les années précédentes par la secrétaire de mairie, Madame Caroline Verkest.

Les agents recenseurs seront rémunérés à parts égales selon la dotation qui sera attribuée à la commune. Cette dotation n'est pas encore connue.

Bibliothèque communale

Dans le cadre d'un projet culturel avec la communauté de communes du Grand Roye, il a été décidé la réouverture de la bibliothèque communale. Plusieurs bénévoles sont prêts à s'investir dans ce projet sous la direction de madame Patricia Maertens. Le chantier d'insertion de la com de com va venir repeindre les locaux et la réouverture est prévue pour mi 2025. Il faudra donc prévoir des crédits en fonctionnement et en investissement pour l'aménagement de cette bibliothèque.

Rapport d'activité de la communauté de communes du Grand Roye

Le conseil municipal valide le rapport d'activité 2023 de la communauté de communes du grand Roye.

Délibération pour paiement des dépenses d'investissements avant vote du budget 2025

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

A savoir : **Chapitre 21 : 46774 €**

Chapitre 20 : 40256 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2025

Participation scolaire 2023-2024

Le Conseil municipal après calculs réalisés par la secrétaire et après délibération décide à l'unanimité de fixer pour l'année scolaire 2023-2024 la participation pour les Communes extérieures à :

1090 € pour un enfant de maternelle et 560 € pour un enfant de primaire.

Questions diverses

Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal après étude de la demande de subvention des élèves du lycée Jean Racine pour un voyage aux Nations Unies à New York. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association « Jean Racine NHSMUN CLUB »

Traversée de Rollot

La commission voirie s'est réunie pour étudier le projet d'aménagement de la traversée de Rollot. Le conseil municipal donne son accord pour qu'une étude soit réalisée afin de connaître le coût d'un tel projet. Monsieur le Maire conseille à Mr Grimal adjoint responsable de la commission de contacter l'ANCT pour l'aide à l'ingénierie.

Participation des associations au chauffage des salles des fêtes.

Monsieur le Maire propose à la commission associations de se réunir afin d'évoquer une éventuelle participation des associations au chauffage des salles qui leur sont mises à disposition gratuitement.

Noël des écoles

Monsieur le Maire informe le conseil que le Noël des écoles aura lieu le mardi 10 décembre au soir.

La préparation de la salle avec mise en place des cadeaux et des chocolats se fera le lundi 9 décembre à partir de 18h. Tous les conseillers disponibles sont les bienvenus pour la préparation.

Noël du personnel communal

Le pot organisé pour le Noël du personnel communal aura lieu le vendredi 20 décembre à partir de 18h30.

Fin de séance 20h15